MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 025-212500565-20190516-CM160519_11_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : M. Christophe LIME.

Absents : M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 14 - Saison culturelle estivale 2019 - Les Soirées Granvelle

Délibération n° 2019/005671

14

Saison culturelle estivale 2019
Les Soirées Granvelle

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	30/04/2019	Favorable unanime

Directement portée par la Ville ou par des structures et associations, la saison culturelle estivale bisontine est, chaque année, articulée autour d'une offre culturelle variée et de qualité.

En complément des actions menées par les structures culturelles municipales (La Citadelle, Musées du Centre, Bibliothèques et Archives, Direction du Patrimoine Historique notamment) et les partenaires de la Ville [Office de Tourisme, Les 2Scènes - Scène nationale de Besançon (cinéma), les associations Juste Ici (Bien Urbain), Na-Compagnie Pernette (Festival Jours de Danse), Orgue en Ville, Citron Vert (pétanque sonore), le FRAC, le Centre de Linguistique Appliquée (CLA), le Conservatoire à Rayonnement Régional ainsi que la CAGB (Mardis des rives)...], la Ville de Besançon, par le biais de la Direction Action Culturelle, décline une saison musicale estivale en direction d'un large public - Bisontins et touristes de passage, durant la période de fermeture des institutions culturelles de diffusion.

Comme les années précédentes, ce seront ainsi huit concerts gratuits qui seront proposés au public les vendredis et samedis soir dans l'écrin de la Cour du Palais Granvelle, à l'occasion des Soirées Granvelle qui se dérouleront du 19 juillet au 10 août 2019. Près de 4 500 spectateurs au total ont été accueillis à l'occasion de l'édition 2018, soit une moyenne de 560 personnes environ par concert (pour rappel, la jauge de la Cour du Palais Granvelle est limitée à 500 personnes ; le décompte totalise toutes les entrées au cours de la soirée).

Conçue autour d'une recherche de diversité, d'exigence et de découverte, cette programmation s'appuie sur des partenariats étroits avec des acteurs culturels du territoire.

La Rodia contribue au contenu artistique de la programmation musiques actuelles, présentée les vendredis soirs, en cohérence avec l'esprit de ce projet. Du blues aux musiques du monde, en passant par la chanson française, les esthétiques musicales sont éclectiques et portées par des artistes internationaux, nationaux et régionaux, talents confirmés ou émergents.

Les concerts de musique classique des samedis soir seront présentés par des ensembles musicaux réunissant un ou plusieurs enseignants ou intervenants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Besançon. Les programmes, variés et destinés au cadre estival de la Cour du Palais Granvelle, alterneront entre répertoire baroque et classique.

Une enveloppe globale d'environ 60 000 €, sur les crédits existants, est dédiée à l'ensemble de cette manifestation, répartie (de manière estimative sur les bases 2018) à près de 17 000 € pour l'artistique (cachets et accueil), 38 000 € pour la technique (environ 16 000 € pour les moyens humains et 22 000 € pour le matériel) et 5 000 € pour les frais divers (sécurité, droits d'auteur...). A ces moyens, s'ajoutent les contributions en nature des diverses directions municipales mobilisées autour de cette manifestation (PAL, Communication notamment).

Les huit concerts feront l'objet d'achats de prestations et d'engagements directs d'artistes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir pour l'organisation des soirées concert dans la cour du Palais Granvelle.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0